



Edité le : 19/05/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 3

C.C. LES VALS DU DAUPHINE

Service Facturation

22 RUE DE L'HOTEL DE VILLE

CS90077

38353 LA TOUR DU PIN CEDEX

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE20-58532	
Identification échantillon :	LSE2005-10909-1	Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Nature:	Eau de production	
Point de Surveillance :	STATION DE REYTEBERT	Code PSV : 000001349
Localisation exacte :	APRÈS TRAITEMENT	
Dept et commune :	38 DOISSIN	
UGE :	0226 - CC VALS DU DAUPHINE	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	P1 Type Analyse : P1AU	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	C.C VALS DU DAUPHINE 22 RUE HOTEL DE VILLE 38110 LA TOUR-DU-PIN	
Nom de l'installation :	REYTEBERT	Type : TTP Code : 000970
Prélèvement :	Prélevé le 12/05/2020 à 10h26 Réception au laboratoire le 12/05/2020 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / DURIEUX Christine Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage non CARSO-LSEHL	
Traitement :	UV+CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 12/05/2020

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain Pluviométrie 48 h	38P1TUV	50	mm/48h	Observation visuelle			
Mesures sur le terrain							

.../...

Edité le : 19/05/2020

Identification échantillon : LSE2005-10909-1

Destinataire : C.C. LES VALS DU DAUPHINE

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Température de l'eau	38P1TUV	13.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
Température de l'air extérieur	38P1TUV	8.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
pH sur le terrain	38P1TUV	7.5	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38P1TUV	628	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200	1100 #
Chlore libre sur le terrain	38P1TUV	0.29	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	38P1TUV	0.30	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Bioxyde de chlore	38P1TUV	<0.06	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2		
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C	38P1TUV	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C	38P1TUV	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Bactéries coliformes à 36°C	38P1TUV	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0 #
Escherichia coli	38P1TUV	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	38P1TUV	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	38P1TUV	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0 #
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau	38P1TUV	0	-	Analyse qualitative			
Odeur	38P1TUV	0 Chlore	-	Qualitative			
Saveur	38P1TUV	0 Chlore	-	Qualitative			
Odeur à 25 °C : seuil	38P1TUV	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte		3
Saveur à 25 °C : seuil	38P1TUV	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte		3
Couleur apparente (eau brute)	38P1TUV	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887		15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	38P1TUV	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887		#
Couleur	38P1TUV	0	-	Qualitative			
Turbidité	38P1TUV	0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2 #
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Conductivité électrique brute à 25°C	38P1TUV	621	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100 #
TAC (Titre alcalimétrique complet)	38P1TUV	27.30	° f	Potentiométrie	NF EN 9963-1		#
TH (Titre Hydrotimétrique)	38P1TUV	32.00	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144		#
Carbone organique total (COT)	38P1TUV	0.3	mg/l C	Pyrolyse ou Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484		2 #
Cations							
Ammonium	38P1TUV	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10 #
Anions							
Chlorures	38P1TUV	14.7	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1		250 #
Sulfates	38P1TUV	9.9	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1		250 #
Nitrates	38P1TUV	36.6	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50	#
Nitrites	38P1TUV	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.10	#
Pesticides							
<i>Total pesticides</i>							

Edité le : 19/05/2020

Identification échantillon : LSE2005-10909-1

Destinataire : C.C. LES VALS DU DAUPHINE

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Somme des pesticides identifiés	38P1TUV	0.177	µg/l	Calcul		0.500	
Pesticides azotés							
Atrazine	38P1TUV	0.022	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine 2-hydroxy	38P1TUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déséthyl	38P1TUV	0.114	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cyanazine	38P1TUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Hexazinone	38P1TUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Propazine	38P1TUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Simazine 2-hydroxy	38P1TUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbutylazine	38P1TUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbutylazine déséthyl	38P1TUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Simazine	38P1TUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déisopropyl	38P1TUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	38P1TUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déséthyl déisopropyl	38P1TUV	0.041	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#

38P1TUV ANALYSE (P1+TRIAZ+UV) EAU DE PRODUCTION (ARS38-2017)

Eau respectant les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Eau ne respectant pas les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Atrazine déséthyl

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Delphine LARUE
Valideur technique
